

COVID 19 – LE 30 AVRIL 2020

L'ensemble des colombophiles de France attendait impatiemment ce mardi la présentation du plan de déconfinement par le Premier Ministre. Ce plan est plutôt favorable pour les colombophiles.

La Fédération Colombophile Française a demandé à chacun de suivre strictement, jusqu'au 11 mai, les mesures de confinement et nous insistons pour que cela continue jusqu'au terme.

Les entraînements individuels (à moins de 100 km de son domicile) pourront donc débuter dès le 11 mai ;

les entraînements collectifs et les compétitions pourront donc débuter aussi dès le 11 mai, dans le cadre fixé par le Premier Ministre, **sauf contre ordre d'ici le 11 mai :**

- Les déplacements de personnes sont autorisés jusque 100 kms
- Les rassemblements de personnes sont limités à 10
- Les transports routiers sont autorisés
- Les salles des fêtes et les salles POLYVALENTES restent fermées

Les responsables d'associations qui devront rencontrer leur Maire pour l'ouverture de leur local pourront lui remettre les directives ci-dessous, dans lesquelles on rappelle notamment qu'il n'y aura pas plus de 10 personnes dans le local pour la mise en loges.

FEDERATION COLOMBOPHILE FRANCAISE

Directives aux Colombophiles

Après la présentation du plan de déconfinement du Premier Ministre de ce mardi 28 avril, ce dernier a notamment clairement rappelé que les mesures strictes liés au confinement devaient être respectées jusqu'au 11 mai. Néanmoins, les entraînements individuels pourront débuter à compter de cette date ainsi que les compétitions dans le cadre de qui a été annoncé, notamment, l'interdiction des rassemblements supérieurs à 10 personnes.

En attendant, nous tenons à anticiper cette reprise des entraînements collectifs et des compétitions et à vous rappeler les règles sanitaires gouvernementales obligatoires et celles spécifiques à la pratique de notre sport, qui ne seront désormais plus comme avant.

Nous vous proposons une série de règles à mettre en place, règles qui auront bien évidemment pour objectif de préserver les colombophiles et d'éviter d'être contaminés par le COVID-19. Ces règles ne sont pas exhaustives et seront appelées à évoluer.

REGLES SANITAIRES OBLIGATOIRES

- Se saluer, ne pas se serrer les mains, se distancier d'au moins un mètre de chaque autre personne autour de soi, tousser ou éternuer dans son coude, utiliser des mouchoirs à usage unique et les jeter.
- Masque et gants obligatoires au sein du lieu de mise en loges et lors du chargement du camion

- Gel hydro alcoolique mis à disposition à l'entrée du local, lingettes désinfectantes
- Etaler les mises en loges
- Maximum de 3 personnes à la mise en loges (le Premier Ministre a annoncé que les rassemblements ne devaient pas excéder 10 personnes)
- Aucune manipulation ne pourra avoir lieu à mains nues
- Le matériel électronique et les constateurs manuels devront être désinfectés avant et après chaque utilisation
- Les bordereaux de participation aux concours devront être préparés avant d'arriver au siège colombophile.
- L'espace buvette sera fermé
- Aucune transaction en espèces ne doit être acceptée. Privilégier les chèques ou virements.

MISE EN ROUTE

La mise en route des concours doit se faire en appliquant strictement les consignes.

1 – Présentation obligatoire du certificat de vaccination

2- Signature d'un document par lequel l'amateur s'engage à respecter toutes les mesures sanitaires faute de quoi il ne pourra accéder à l'espace de mise en loges des pigeons.

3 - Pour débiter la saison colombophile, nous vous conseillons, les deux ou trois premières semaines, d'organiser des concours/entraînements sans classement. L'amateur est seul pour mettre en loges ses pigeons, sans contact avec les autres amateurs. Le seul contact sera le chargement du camion. Un permis de lâcher sera délivré si la distance dépasse 100 kms. Il faut éviter la manipulation des paniers et autant que possible ramasser avec des camions qui partent sur le lieu de lâcher. Dans ce cas, il faut abreuver les pigeons au fur et à mesure du ramassage car celui-ci durera plus longtemps.

Si la mise en loges a lieu habituellement dans un café, étant donné que ceux-ci restent fermés, une autre solution doit être absolument trouvée pour que celle-ci puisse se dérouler : salle attenante, fermée, sans buvette, autre endroit prêté par la commune, voir chez un particulier à titre exceptionnel si c'est la seule solution.

Si la mise en loges se déroule dans un bâtiment communal, le président de l'association est invité à prendre contact avec le Maire pour l'en informer.

CONCOURS OFFICIELS

*La mise en loges devra se faire sur rendez vous pris avec l'organisateur de la mise en loges, un amateur à la fois. Les amateurs suivants devront se distancier d'au moins un mètre.

Nous sommes conscients que cette façon de procéder prendra plus de temps mais cela semble indispensable. Les personnes plus âgées pourront mettre en loges en priorité. Pour celles-ci et les personnes plus vulnérables, il est d'ailleurs très concevable et recommandé de les inviter à rester chez elles et demander à un plus jeune de venir chercher les pigeons chez celles-ci (le panier sera sur le pas

de la porte à l'heure convenue) ; cela permettra à tous de pouvoir jouer. L'entraide et la solidarité doivent être au rendez vous !

*Pour le transport, convoyeurs et chauffeurs devront porter des gants à changer régulièrement, masques et avoir du gel hydro alcoolique à disposition dans le camion. Nous conseillons aux organisateurs de contacter l'agent de lâcher avant le départ du camion pour savoir s'il n'y a pas de problème pour le lieu. Le contrôleur sur place devra lui aussi respecter les règles de distanciation, porter un masque et être en possession de gel hydro alcoolique.

Pour le dépouillement, les opérations restent les mêmes que la mise en loges, de façon individuelle.

L'objectif de toutes ces propositions consiste, vous l'aurez compris, à protéger nos amateurs, nos bénévoles.

Fait à Lille, le 30 avril 2020, pour application stricte

Jean Jacques Dupuis

Président National

.